INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par appel conférence due au Covid-19 , à **10:30** h, ce mardi le dixième jour du mois d'août deux mille vingt et un, à laquelle sont présents Messieurs, Mesdames,

-Daniel Grenier, Maire-suppléant- Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Johanne Di Cesare, Mairesse-suppléante - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 10 août 2021 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par audioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Daniel Grenier, maire-suppléant de Candiac
M. Christian Ouellette, maire de Delson
Mme. Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
Mme. Johanne Di Cesare, mairesse-suppléante - Ville de Saint-Constant
M. Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 9 août. Un avis public a été émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

21-08-66

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2021.
3.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 15 juin 2021.
4.- Approbation des comptes à payer.
5.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 juillet 2021.
6.- Avenant #2 au contrat d'Axor - travaux correctifs à la biométhanisation.
7.- Mandat pour la mise à jour de Tarep.
8.- Présentation du rapport d'Aquatech du mois de juin 2021.
9.- Varia, question du public
10.- Levée de l'assemblée.

21-08-67 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 1 JUIN 2021.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 juin 2021.

21-08-68 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 15 JUIN 2021.

Après délibération, il est proposé par Mme. Johanne Di Cesare, appuyé par M. Daniel Grenier et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 juin 2021.

Après vérification aucun correctif n'est requis.

21-08-69 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 763,623.77 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 122,372.90 $ pour un montant total de 885,996.67$.

21-08-70 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 juillet 2021, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

21-08-71
No de résolution ou annotation

AVENANT #2 A LA FIRME AXOR ET PORTANT SUR DES ÉCARTS ENTRE L'ENVERGURE RÉEL DU MANDAT ET LE DEVIS DE L'APPEL D'OFFRES POUR DES CORRECTIFS AU SYSTÈME DE BIOMTÉHANISATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que les anomalies dans la conception du système de biométhanisation réalisés par Allen entrepreneur général ont après des revues plus approfondies fait apparaitre des correctifs d'une envergure supérieure par rapport au mandat d'origine.

PAR CONSÉQUENT la firme externe indépendante Macogep a été mandaté par la Régie afin de statuer en détails sur la porté de la demande de Axor et suite a cette analyse, Macogep recommande de retrancher 24,742$ à la demande de Axor.

Après délibération, il est proposé par M. Daniel Grenier, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve un avenant #2 accessoire au contrat d'origine de la firme Axor, mais pour un montant justifiable de 55,413 $ plus taxes selon l'analyse de la firme indépendante Macogep.

21-08-72

MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT LA MISE A JOUR DES ÉLÉMENTS DE TAREP.

CONSIDÉRANT que la méthode TAREP concerne la répartition des dépenses d'exploitation entre les villes et les usagers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour de certains éléments de la méthode TAREP compte tenu de l'augmentation de la population et autres éléments à considérer tel qu'une partie des nouvelles immobilisations et ce tel que spécifiés par la nouvelle entente intermunicipale;

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie recommande que la mise à jour de la méthode TAREP soit effectuée selon les critères de bases déterminés par le comité technique de la Régie,

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN pour un montant maximal de $9,150, plus taxes afin de compléter la mise à jour de la méthode TAREP, le tout selon l'offre de service datée du 26 mai 2021.

QUE le Conseil demande si nécessaire la collaboration du service des finances et du service technique de chacune des villes afin de compléter la mise à jour.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou autorisation 21-08-73

RAPPORTS D'EXPLOITATION DES MOIS DE JUIN 2021

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de juin 2021 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

21-08-74

VARIA.

Aucun dossier, ni aucune question du public.

21-08-75

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Johanne Di Cesare, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1706

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)